



Les droits et l'indemnisation du congé paternité en France

Fiche pratique publié le **06/08/2024**, vu **199 fois**, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Quels sont les droits et indemnisations du congé paternité en France : conditions, durée, protection du salarié, et plus encore dans notre guide complet.

Le congé paternité est une période durant laquelle un salarié nouvellement devenu père bénéficie d'un temps libre afin de s'occuper de son enfant. La législation en vigueur encadre rigoureusement ce droit, incluant la durée du congé, les conditions d'indemnisation, ainsi que la protection du salarié pendant cette période. Cet article explore ces différents aspects afin de mieux comprendre les droits des pères en matière de congé paternité.

Droit au congé paternité

En France, le congé paternité est principalement régi par le Code du travail, qui donne aux nouveaux pères la possibilité de prendre un congé à la naissance de leur enfant. Ce droit est distinct du congé de maternité accordé aux mères.

Pour obtenir plus de détails sur les droits du travail associés, consultez un [cabinet pour conseils droit du travail](#).

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du congé paternité, le salarié doit répondre à certaines conditions :

- Être salarié (CDI ou CDD)
- Avoir reconnu l'enfant auprès de la mairie
- Informer l'employeur au moins un mois avant le début prévu du congé

Ces conditions permettent de garantir que le salarié a réellement un lien parental avec l'enfant né et qu'il bénéficie de ce droit dans le cadre légal établi.

Durée du congé

La durée du congé paternité en France est actuellement fixée à 25 jours calendaires consécutifs pour la naissance d'un enfant unique, et à 32 jours calendaires consécutifs en cas de naissances multiples. Ces jours incluent également les week-ends et les jours fériés. Le congé peut être pris en une seule fois ou scindé en deux parties : une première partie obligatoire de quatre jours immédiatement après la naissance, suivie d'une période facultative.

Indemnisation du congé paternité

Tout comme le congé maternité, le congé paternité donne droit à des indemnités journalières pour

compenser partiellement la perte de salaire subie par le salarié pendant cette période.

Montant des indemnités

Le montant des indemnités paternité est calculé sur la base du salaire journalier de référence du salarié, lequel correspond aux trois derniers salaires soumis à cotisations sociales. Les indemnités sont versées par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans les mêmes conditions que les indemnités de maternité.

- Plafond quotidien : Environ 89,03 € par jour en 2023
- Calcul : Somme des 3 derniers salaires bruts / nombre de jours travaillés pendant ces 3 mois

Procédure de demande

Pour obtenir ces indemnités, le salarié doit fournir plusieurs documents à la CPAM :

- Une copie de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille mis à jour
- Une attestation de l'employeur indiquant les dates du congé paternité
- Un formulaire de demande d'indemnités journalières adapté au congé paternité

Législation et protection parentale

Le congé paternité est protégé par la législation française, notamment dans le Code du travail. Cela garantit non seulement le droit à ce congé mais aussi la protection contre toute discrimination liée à sa prise.

Sécurisation de l'emploi

Pendant la durée de son congé paternité, le salarié ne peut faire l'objet d'un licenciement sauf faute grave ou impossibilité majeure de maintenir le contrat de travail. Son poste est donc garanti à son retour.

Accumulation de droits sociaux

Durant le congé paternité, le salarié continue à accumuler des droits sociaux tels que les congés payés ainsi que l'ancienneté. Cela signifie que le congé n'a aucune incidence négative sur les droits acquis au sein de l'entreprise.

Rôle de l'employeur

L'employeur joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du congé paternité car il doit respecter et faciliter le droit du salarié tout en assurant la continuité de l'activité économique de l'entreprise.

Obligations de l'employeur

L'employeur a plusieurs obligations vis-à-vis du salarié prenant un congé paternité :

- Accepter le congé si les critères sont remplis
- Fournir une attestation de salaire au salarié pour les démarches auprès de la CPAM
- Garantir la sécurité de l'emploi du salarié pendant et après le congé

Adaptation de l'organisation

De nombreuses entreprises adaptent leur organisation interne pour pallier l'absence du salarié en congé paternité sans nuire au fonctionnement. Cela comprend souvent la redistribution temporaire des tâches ou l'embauche d'un intérimaire pour assurer la continuité des activités.

Droits familiaux élargis

Le congé paternité fait partie intégrante des droits familiaux en France, visant à équilibrer les responsabilités parentales entre les parents et à favoriser une meilleure implication des pères dès la naissance de l'enfant.

Congé parental d'éducation

À l'issue du congé paternité, le salarié a la possibilité de demander un congé parental d'éducation, permettant de consacrer plus de temps à l'éducation de l'enfant. Ce congé peut durer jusqu'à trois ans et permet au salarié de revenir à son poste ou à un poste équivalent à la fin de celui-ci.

Autres congés spécifiques

Il existe également d'autres types de congés liés à la parentalité, tels que le congé de présence parentale, destiné aux parents ayant un enfant gravement malade, nécessitant une présence constante. De même, le congé pour adoption suit des règles similaires à celles du congé maternité et paternité, garantissant un temps d'adaptation pour l'accueil de l'enfant adopté.

Comparaison avec d'autres pays européens

En comparaison avec d'autres pays européens, le dispositif français apparaît généreux mais perfectible. Par exemple, certains pays comme la Suède ou l'Allemagne offrent des durées de congé paternité plus longues et une meilleure rémunération.

Suède

En Suède, le congé parental est particulièrement bien développé. Les pères disposent de 90 jours réservés spécifiquement, rémunérés à près de 80 % du salaire. Ils peuvent partager avec la mère un total de 480 jours de congé parental.

Allemagne

En Allemagne, les pères ont droit au "Elterngeld" pendant 12 à 14 mois après la naissance de l'enfant. Cette allocation est équivalente à environ 67% du salaire net moyen du parent.

Bénéficier d'un congé paternité bien structuré et indemnisé est fondamental pour renforcer l'équilibre familial et professionnel des salariés parents. Il contribue à une meilleure répartition des tâches domestiques et favorise l'implication des pères dès les premiers moments de la vie de l'enfant.